



Retour sur le dialogue social du 18 avril 2023

Le premier comité social d'administration (CSA) local de la mandature s'est tenu le 18/4/23. Il était présidé par la Directrice régionale en présence des chefs de SAR et de SED. Nous avons décidé de reprendre le dialogue social de proximité pour que des sujets que nous avons jugés importants pour vous n'avancent pas plus longtemps sans vos représentants.

Sur le **projet de déménagement**, la Directrice nous a présenté l'avancement des travaux avec le prestataire de micro-zoning. Cette présentation a fait suite à un 1er GT auquel nous avons participé vendredi dernier. Une restitution d'un cahier des charges fonctionnel est programmée le 27/4. Un 2nd prestataire spécialisé en architecture sera chargé de traduire ce cahier en plan d'aménagement à destination du constructeur. Un espace d'échanges sur Symphonie va être ouvert pour les agents de la DR afin notamment de communiquer et de partager sur ce projet.

Nous avons appris avant ce CSA la création à la DR d'un **comité de prévention**. Nous avons abondamment échangé sur ce sujet avec la Direction pour comprendre la finalité de cette nouvelle instance. Nous avons demandé et obtenu la rédaction d'une note de service précisant les objectifs et les acteurs de ce comité. Il ne serait pas une instance de décision mais un espace d'échanges entre différents acteurs de la prévention locale (médecin du travail, assistante sociale, assistante/conseillère de prévention, FRHL). Il se réunirait tous les trimestres. Les agents concernés pourront demander un retour sur les discussions. Un agent pourra également demander au médecin de prévention ou à l'assistante sociale la possibilité que sa situation soit discutée dans ce comité. En tant qu'acteur de la prévention, nous avons demandé à y participer directement. L'administration n'a pas répondu favorablement pour cette année au moins. Nous avons néanmoins formulé un vœu pour demander que les agents dont les situations seront discutées par ce comité en soient informés systématiquement et qu'ils puissent assister aux débats accompagnés s'ils le souhaitent d'un représentant du personnel. Ce type de comité a également été mis en place à la DG fin 2022.

La Direction souhaite en outre mettre en œuvre sur le **handicap** des communications internes pour tous les agents, afin de souligner les droits rattachés à la déclaration RQTH.

Nous avons salué la mise en ligne sur Symphonie d'un **programme annuel de travail** (PAT) de la DR faisant le bilan des travaux des unités et indiquant les perspectives et enjeux pour l'année à venir. Un intérêt de cet outil est selon nous d'éclairer les agents sur la finalité collective de leurs travaux.

Nous avons interpellé la Direction sur l'**évolution du recueil des risques** Duerp à partir de 2024 qui reposerait en terme d'organisation sur les seuls managers de proximité en l'absence d'assistante ou de conseillère de prévention. Nous nous interrogeons notamment sur la franchise et l'homogénéité d'un tel recueil et sur la charge supplémentaire pour les encadrants. Cette évolution serait malheureusement contrainte par des directives nationales.

Nous avons demandé un point d'information sur l'actualité du projet de **sobriété énergétique** qui vise à réduire la consommation énergétique de la DR de 10% à l'horizon 2024. Il comporte 3 volets : bâtiment, mobilités, numérique. Un 1er plan d'action a été publié en début d'année.

La **fermeture du site d'Aix** aura lieu fin mai. Deux agents intégreront le site marseillais de la DR en juin.

Vos élus au CSA de la DR

Jean-Philippe de Plazaola – Stéphan Fesquet – Junel Bernard – Morgane Leconte



Déclaration liminaire CFE-CGC - CFTC au CSA Paca du 18 avril 2023

« Madame la Directrice régionale,
Mmes et MM. les membres du CSA de la DR Insee Paca,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour le premier Comité social d'administration (CSA) de la mandature. C'est aussi la première fois que se tient cette instance issue de la Loi de transformation de la Fonction publique, dans un contexte particulier. Particulier tout d'abord parce que notre instance ne dispose toujours pas de règlement intérieur. Particulier ensuite parce que nos élus n'ont toujours pas été formés. Particulier enfin, en regard de la crise de la démocratie sociale que nous traversons.

En effet, plusieurs millions de salariés du public et du privé, entre 830 000 et 2,2 millions de personnes en moyenne selon les sources, se sont mobilisés à 12 reprises entre le 19 janvier et le 13 avril 2023, à l'appel des organisations syndicales. Pour nombre d'observateurs, cette mobilisation unitaire est historique et l'absence de réponse satisfaisante à la principale revendication qui était formulée par les corps intermédiaires va laisser une trace profonde. À défaut d'avoir été écoutés, ces événements vont nous conduire, à tous les niveaux, à une exigence accrue de sincérité du dialogue social. Les représentants du personnel ne sont pas là uniquement pour valider les décisions de l'administration et donner l'impression que les agents sont écoutés.

Nous voulons rappeler ici que la Loi de transformation de la Fonction publique avait pour ambition de « Promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics. » Les constats que nous dressons aujourd'hui ne suggèrent ni le dialogue, ni cette efficacité.

L'ordre du jour de ce CSA, comme il est d'usage quelques mois après le renouvellement des instances, comporte un point sur les élections professionnelles. Nous voulons en profiter pour souligner le taux de participation particulièrement élevé en PACA, près de 73 %, au 2^e rang de l'ensemble des établissements de l'Insee et 28 points au-dessus de la moyenne dans la Fonction publique d'État. Cette participation donne une forte légitimité à la représentation locale. Nous remercions les agents qui ont fait de ce scrutin une réussite. Nous remercions également l'administration car nous considérons que les élections ont fait l'objet d'une organisation rigoureuse et d'un déroulement équitable en PACA. Néanmoins la phase d'information en amont de la constitution des listes doit encore selon nous être renforcée, et nous formulerons donc un vœu à ce sujet.

(suite et fin)

Un grand sujet d'actualité pour la DR réside dans l'avancée du projet de déménagement, dont l'implantation cible a été annoncée et a fait l'objet d'une information collective le 15 novembre dernier. Ce projet est aujourd'hui dans la première phase de sa préparation. Nous sommes satisfaits de la consultation en cours avec l'implication d'un prestataire. Nous souhaitons vérifier la bonne prise en compte des besoins individuels et collectifs et nous porterons également une attention particulière aux espaces communs et notamment ceux visant à développer la convivialité. Nous vous demandons de nous confirmer explicitement que chaque agent de bureau de la DR disposera d'un poste de travail individuel.

Sur le Comité de prévention mis en place en mars 2023, nous regrettons, en notre qualité d'acteurs de la prévention, de n'avoir pas été formellement informés en amont même si un tel comité a déjà été créé à la DG et que nous vous avons nous-même interrogés. Nous nourrissons des inquiétudes et donc des questionnements sur son fonctionnement. Nous demandons que les agents qui font l'objet d'un suivi en soient informés systématiquement même s'ils n'en font pas la demande et qu'ils puissent être accompagnés par un délégué du personnel.

Concernant le handicap et le recensement des RQTH, même si nous sommes sensibles à l'utilité pour chacun et pour l'intérêt collectif de se déclarer, nous sommes attachés à la liberté individuelle et nous vous demandons de n'exercer aucune pression pour qu'un agent se déclare RQTH. À cet égard, la formulation de l'opération de communication que vous qualifiez de « coup de poing » est sans doute malvenue.

Nous saluons l'initiative de mettre en ligne sur Symphonie le programme annuel de travail de la DR. C'est pour nous un effort de transparence. Nous sommes en particulier sensibles au bilan qui permet à chacun de se situer et de trouver du sens et de l'utilité dans son action. Petit bémol : l'absence de bilan pour la section dédiée au dialogue social et à la prévention. N'y a-t-il vraiment rien à dire ? Nous nourrissons également des interrogations sur l'avenir des missions de prévention avec l'évolution du Duerp et la mobilité géographique cette année de l'assistante de prévention.

Merci pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

Merci de votre attention. »

Vos élus au CSA de la DR

Jean-Philippe de Plazaola – Stéphan Fesquet – Junel Bernard – Morgane Leconte





Voeux CFE-CGC - CFTC au CSA Paca du 18 avril 2023

Déménagement

Voeu N°1

« Les élus CFE-CGC - CFTC en CSA de la DR PACA demandent à pouvoir consulter les questionnaires conduits par Apogè pour recueillir les besoins exprimés par les divisions et pôles. »

Adopté à l'unanimité des présents

Voeu N°2

« Les élus CFE-CGC - CFTC en CSA de la DR PACA demandent que les besoins des agents soient également recueillis en matière d'accessibilité à la DR notamment en matière de parkings et que la DR s'investisse dans des solutions concrètes et cohérentes pour répondre à ces besoins et prioriser l'attribution des places de parkings sur site. »

Adopté à l'unanimité des présents

Comité de prévention

Voeu N°3

« Les élus CFE-CGC - CFTC en CSA de la DR PACA demandent que les agents dont la situation est discutée par le Comité de prévention de la DR Insee PACA en soient avertis systématiquement par l'administration et puissent assister aux débats en étant accompagnés d'un représentant du personnel s'ils le souhaitent. »

Adopté à l'unanimité des présents

Élections

Voeu N°4

« Tirant les enseignements des élections professionnelles de 2018 et de 2022, les élus CFE-CGC - CFTC en CSA de la DR PACA demandent qu'une information sur les droits et obligations découlant de l'inscription sur les listes soit délivrée par l'administration en amont du dépôt des listes à l'attention de tous les agents. L'objectif est d'améliorer encore la connaissance de chacun des obligations auxquelles sont soumis les colistiers élus potentiels, après avoir signé leur engagement. »

Adopté à l'unanimité des présents